



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

Rapport d'activités 2023

Conseil de développement
de la Communauté de communes
de la Plaine de l'Ain

Le Conseil de développement	3
Préambule	3
<i>La composition du Conseil de développement.....</i>	<i>3</i>
<i>Les modalités de travail.....</i>	<i>4</i>
L'activité du Conseil de développement en 2023	5
<i>La mise en place de la dynamique de l'instance</i>	<i>5</i>
Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2023	5
<i>Les Assemblées plénières.....</i>	<i>5</i>
<i>Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement.....</i>	<i>6</i>
Le groupe culture / tourisme / éducation	6
Le groupe de travail mobilité / économie	7
Le groupe environnement.....	8
Les sorties en lien avec les thématiques des groupes de travail.....	9
<i>Les appuis au Conseil de développement</i>	<i>9</i>
Les appuis politiques et techniques	9
Les appuis logistiques.....	10
Les appuis stratégiques et dans l'animation	10
Analyse et perspectives.....	10
<i>Evaluation des enjeux 2023</i>	<i>11</i>
<i>Les enjeux pour l'année 2024</i>	<i>11</i>
Annexes	11

Le Conseil de développement

Préambule

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est une instance participative qui permet un développement concerté du territoire, dans l'intérêt général de celui-ci et de ses habitants. Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, éducatifs, associatifs, scientifiques. Il a été institué par décision du conseil communautaire le 4 mars 2021.

Trois missions principales caractérisent le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain :

- Participer par ses avis à la construction des politiques locales dans le souci de l'intérêt général
- Proposer des avis sur les enjeux et les projets du bassin de vie de la Plaine de l'Ain
- Valoriser les approches citoyennes innovantes, transversales et plurielles

La composition du Conseil de développement

Les membres ont été désignés par cooptation, c'est-à-dire que la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose des personnalités pour composer les 6 collèges. Si elles acceptent, elles deviennent membres du Conseil de développement.

La parité et la représentation diversifiée sont obligatoires (article L5741-1 du *CGCT*), ce qui a conduit à la liste ci-dessous :

Collège 1 Milieux économiques

Monsieur	MAISONNEUVE Pierre-Yves
Madame	KIRATI Belcem
Monsieur	BALTHAZARD Alexis
Monsieur	CHARIGNON Christian

Collège 2 Milieux sociaux

Madame	HOHMANN Sophie
Madame	ROLLET Agnès
Monsieur	BUTAYE Patrice

Collège 3 Milieux culturels

Monsieur	BIZERAY Daniel
Madame	GARIOUD Isabelle
Madame	MAUFFREY Danièle
Monsieur	MARMONNIER Gérard

Collège 4 Milieux éducatifs

Madame	OLIVIER POULAIN Myriam
Monsieur	MISSILLIER Jean-Philippe

Madame	ROGER Christelle
Madame	PAGE Laetitia
Madame	MEYER Cindy

Collège 5 Milieux scientifiques

Monsieur	DALMAZ Patrick
Monsieur	DATRY Thibault
Monsieur	GILLOTTE Philippe
Monsieur	GROSCLAUDE Gilbert
Monsieur	OUIDA Bassam

Collège 6 Milieux environnementaux

Monsieur	FLEJOU Gérard
Monsieur	SARNELLI Frédéric
Madame	MELLET Fanny
Madame	BARTHE-MONNIER Tatiana

Les modalités de travail

Les modalités de fonctionnement et l'organisation interne du Conseil de Développement ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'**adoption d'un règlement intérieur** (*voir document en annexe*).

Le Conseil de développement met en place une gouvernance démocratique avec :

- L'Assemblée plénière, organe de décision et d'orientation
- La co-présidence en charge de représenter l'instance et de préparer l'ordre du jour des plénières
- Les groupes de travail chargés de travailler sur les avis et les sujets portés par l'Assemblée plénière

L'activité du Conseil de développement en 2023

La mise en place de la dynamique de l'instance

Le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain a vu le jour en 2021. Ses modalités de fonctionnement et son organisation interne ont été votées le 29 avril 2021 grâce à l'adoption de son règlement intérieur.

Depuis le lancement, les groupes de travail se réunissent régulièrement, une dynamique est en marche et se maintient aussi en 2023. Les membres des groupes de travail environnement et culture se retrouvent très souvent pour avancer leurs réflexions. Le groupe de travail mobilité et économie a été moins sollicité cette année car le sujet sur lequel les participants souhaitent explorer a pris du retard côté institution.

Bilan quantitatif sur le nombre de réunions en 2023

2 Assemblées plénières

1 réunion pour le groupe de travail mobilité - économie

6 réunions pour le groupe de travail culture

9 réunions pour le groupe de travail environnement

Les Assemblées plénières



16 janvier 2023

Avancée des groupes de travail
Echanges
Point de composition du
Conseil de développement
Point sur la plateforme
partagée Notion

12 juin 2023

Avancée des groupes de travail
Echanges
Point sur le règlement
Questions diverses



Les réunions thématiques, le cœur du travail de ce Conseil de développement

En 2021, le Conseil de développement s'est structuré en trois groupes de travail :

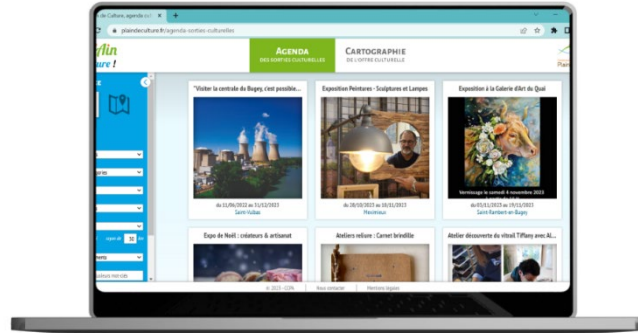
- Culture/ tourisme / éducation
- Mobilité / économie
- Environnement.

Ces trois groupes continuent de se réunir pour approfondir leurs réflexions respectives et alimenter la CCPA à ces sujets.

Le groupe culture / tourisme / éducation



L'année 2022 a permis au groupe de travail culture d'avancer sur sa problématique « Comment faire un état des lieux de la pratique culturelle sur le territoire afin de la faire mieux connaître voire de l'enrichir ? » avec l'élaboration d'un inventaire de l'offre culturelle du territoire de la CCPA.



En 2023, les membres du groupe de travail culture ont concrétisé leur réflexion à travers la conception d'un site internet dédié à l'offre culturelle du territoire.

Cet aboutissement s'est fait en plusieurs étapes :

- La présentation de l'inventaire et des ambitions du groupe à l'ensemble des membres du Conseil de développement en assemblée plénière
- La rencontre de Mme Petit, Vice-Présidente de la CCPA en charge de la culture et des événements, de Mme Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique de la CCPA et M. Colin, DGS
 - o Cette rencontre a offert de riches échanges avec les membres du groupe. Après une présentation du travail, tous ont pu analyser des exemples de sites existants pour définir ce qui leur plaisait ou non et affiner les souhaits pour le futur site internet de la CCPA.
 - o Cette réunion a validé l'envie de poursuivre ce projet. Il a ensuite été présenté en commission culture par Mme Petit et M. Colin.
- La rédaction du cahier des charges pour le site internet souhaité
- Le choix du site internet
- Une présentation par Mike Gilblas, développeur choisi par la CCPA pour la conception du site internet, pour finaliser le site créé et pour comprendre le fonctionnement des différentes pages (agenda, cartographie, espace associations, espace administrateurs).
- Une réunion de travail sur les éléments essentiels à mettre en page pour le kit de communication à destination des associations.

L'année 2024 sera l'année de lancement du site internet auprès des associations, des élus et surtout des habitants du territoire. Pour cela, il reste la campagne de communication et ses outils à définir et à concevoir.

Le groupe de travail mobilité / économie

Le groupe de travail mobilité et économie souhaite réfléchir à la problématique suivante : comment maintenir voire développer l'activité économique malgré la limitation forte de l'artificialisation des sols ? C'est pourquoi, au premier semestre 2023, une réunion avec Mme Arrigoni, responsable du service économie de la CCPA, et avec M. Premillieu, chef de projet SCoT BUCOPA s'est tenue. Une présentation du SCoT BUCOPA puis du développement économique de la CCPA au regard de la Zéro Artificialisation Nette ont permis aux membres du groupe de mieux comprendre le contexte économique actuel de la Communauté de communes.

Mme Arrigoni a proposé au groupe d'être consulté lors de la rédaction de la stratégie économique et de rédiger un avis sur le sujet. Avant l'écriture de cette stratégie, un inventaire des zones économiques du territoire devait être défini cependant celui-ci a pris du retard, c'est pourquoi le projet a pris du retard et que la sollicitation du groupe de travail est reporté à 2024. Ce sera donc l'un des projets du groupe de travail mobilité et économie.

Le groupe environnement



En 2023, beaucoup de travail a été enclenché. Le groupe s'est retrouvé à de nombreuses reprises pour des réunions riches et denses.

Pour mémoire, le groupe de travail est intéressé par trois sujets : le zéro déchet, l'autonomie alimentaire et la neutralité carbone.

Il a été décidé que, pour le premier semestre 2023, le sujet à traiter en priorité était les déchets ; cela s'est initié via des échanges avec services, élus mais aussi responsables des déchetteries et de la rénovation avec des demandes d'information et des questions sur la communication, la signalétique et la destination finale des déchets.

Le 6 mars, le groupe de travail a rencontré Mme Canard, M. Colin et Mme De Saint Léger, responsable du service des déchets. Ils ont précisé que la gestion des déchets est un élément très lourd au quotidien de la CCPA en termes de gestion et de personnel.

Le groupe de travail a fait 6 propositions :

- Proposition 1 : communiquer sur le non-déchet (notamment dans le calendrier des collectes et dans tous les outils de communication) :
- Proposition 2 : adosser au même endroit une donnerie, une rénovation, une déchetterie, une recyclerie et une matériauthèque :
- Proposition 3 : l'exemplarité de la CCPA pour tous les achats (suppression des bouteilles plastique, traiteurs zéro déchet, alimentation locale, etc.) :
- Proposition 4 : mettre en place une éco-conditionnalité pour les subventions de la CCPA :
- Proposition 5 : développer le compost individuel et collectif :
- Proposition 6 : améliorer la signalétique de la déchetterie (sur le non-déchet, sur le devenir des déchets, etc.) :

D'autres points ont été abordés par le groupe de travail. Les membres soumettent des idées en vrac, issues de leur réflexion :

- Communiquer sur le fait qu'acheter sur internet produit des déchets

- Promouvoir le recours à des matériaux biosourcés
- Promouvoir la réutilisation des matériaux ou leur revente
- Développer l'habitat participatif, c'est-à-dire des logements collectifs où les habitants participent à la réflexion de construction / gestion / etc.
- Développer des boutiques rénovation de centre-ville et faire un appel à porteurs de projets sur ce type d'implantation
- Promouvoir les courts-circuits alimentaires et faire la promotion de courses effectués avec ses propres paniers / sacs / etc. : promouvoir le vrac en général auprès des magasins comme des particuliers
- Travailler avec les commerçants sur leur stratégie de réduction de leurs déchets
- Faire connaître des recettes de cuisine avec des produits frais, de saison et locaux
- Favoriser les actions qui permettent de garder une eau de qualité notamment via le développement de l'agriculture bio
- Développer les distributeurs les fontaines d'eau potable de rue

Le groupe de travail environnement a par la suite continuer de rencontrer des professionnels pour alimenter ses réflexions et avoir des idées alternatives à proposer à la CCPA. C'est dans ce cadre qu'ils ont rencontré des représentants de la SAFER, de la Chambre d'agriculture de l'Ain, et associations d'agriculteurs.

A la suite de ces rencontres, les membres ont :

- élaboré des pistes de travail pour une feuille de route sur l'autonomie alimentaire (restauration collective plus locale, amélioration de la qualité des sols, communication)
- proposé un stage aux étudiants de l'ISARA sur le thème « Quelle autonomie alimentaire pour la Plaine de l'Ain ? »
- et proposé la mise en place d'un cycle de 2 conférences annuelles publiques sur la thématique de l'environnement.

Les sorties en lien avec les thématiques des groupes de travail

En 2023, les membres du groupe de travail culture ont décidé d'accompagner certaines de leurs réunions d'une visite culturelle sur le territoire. Ils ont pu visiter le vieux château de Lagnieu et ses fresques ainsi que l'exposition de l'été à l'abbaye d'Ambronay.



Les appuis au Conseil de développement

Les appuis politiques et techniques

Madame Josiane Canard, élue déléguée au Conseil de développement est très présente et a participé à l'ensemble des assemblées plénières et à une réunion du groupe de travail environnement.

En plus de la présence de Madame Canard, un appui est apporté par la présence aux Assemblées plénières ou à certaines réunions spécifiques d'élus ou d'agents de la CCPA qui s'impliquent régulièrement ou ponctuellement auprès du Conseil de développement.

- Monsieur Thierry Colin, Directeur Général des Services de la CCPA a été présent aux deux assemblées plénières et à deux réunions de groupes de travail.
- De nombreux intervenants ont échangé avec le groupe de travail environnement durant l'année 2023 :
 - o Madame Cynthia De Saint Léger, responsable du service des déchets
 - o Monsieur Gilles Cauvin, chargé de territoire à la Chambre d'agriculture
 - o Monsieur Laurent Drevet, maraîcher et data analyst
 - o Monsieur Damien Ardiet, directeur départemental de la SAFER
 - o Monsieur Bertrand Noiret, agriculteur à Boyeux Saint Jérôme
 - o Madame Isabelle Mathy, animatrice ADDEAR 01, transmission des fermes et installation
- Plusieurs ont travaillé avec les membres du groupe de travail culture :
 - o Madame Aurélie Petit, Vice-Présidente à la CCPA, chargée de la culture et des événements
 - o Madame Lygeri Papagiannaki, coordinatrice culture et éducation artistique les a rencontrés à deux reprises
 - o Monsieur Mike Gilblas, développeur indépendant chez Mighty Prods
- Et enfin, le groupe de travail mobilité et économie a rencontré deux intervenants :
 - o Madame Amandine Arrigoni, responsable du service économie à la CCPA
 - o Monsieur Olivier Premillieu, chef de projet du Syndicat Mixte BUCOPA

Les appuis logistiques

Pour la préparation des réunions, le Conseil de développement bénéficie de l'aide de Céline Poirel – Assistante administrative d'accueil à la CCPA (ex : envoi des convocations, gestion des mails avec les membres, envoi des comptes-rendus...).

Pour son bon fonctionnement, le Conseil bénéficie également de la mise à disposition régulière de salles sur le territoire de la CCPA.

Les appuis stratégiques et dans l'animation

Le Conseil de Développement de la Plaine de l'Ain bénéficie de l'aide d'un bureau d'études extérieur – Nalisse – chargé d'aider à la programmation et à l'animation des réunions du Conseil de développement.

Analyse et perspectives

Il s'agit de la troisième année du 1^{er} mandat pour le Conseil de développement de la Plaine de l'Ain. L'implication des membres est toujours très forte et riche. L'année 2023 a permis à deux groupes de poursuivre le travail mené en 2022 et à un groupe de poursuivre son acculturation à leur sujet.

Les livrables réalisés par le Conseil de développement en 2023

- Réunions pour le groupe de travail environnement
 - 6 propositions pour la gestion des déchets
- Réunions pour le groupe de travail culture :
 - Cahier des charges pour la conception d'un site internet dédié à l'offre culturelle du territoire
 - ➔ Développement du site en cours par Mighty Prods
 - Cahier des charges pour la conception d'un kit de communication à destination des associations du territoire

Evaluation des enjeux 2023

- Apporter un débouché concret à certaines propositions du Conseil de développement
 - ➔ Ok,
 - le travail du groupe de travail culture aboutit en fin d'année 2023 au développement d'un site internet dédié à l'offre culturelle du territoire de la CCPA
 - le groupe de travail environnement a poursuivi ses propositions sur la thématique des déchets.
- Lancer de nouvelles saisines ou auto-saisines
 - Le groupe de travail Economie-Mobilité arrive sans doute aux termes de sa réflexion. Il serait bien de démarrer 1 à 2 nouvelles thématiques en 2023
 - ➔ La temporalité n'a pas permis au groupe de travail économie et mobilité de rédiger un avis sur la notion de zone économique à la CCPA. Il n'a pas traité de nouveaux sujets.
- Fixer un agenda annuel pour les Plénières
 - ➔ Deux assemblées plénières se sont tenues en 2023. Une troisième était prévue en décembre et a été décalée en janvier 2024.

Les enjeux pour l'année 2024

- Apporter un débouché concret à certaines propositions du Conseil de développement
- Lancer de nouvelles saisines ou auto-saisines
- Préparer le renouvellement du Conseil de développement (décembre 2024) et garder le maximum de membres actuels
- Fixer un agenda annuel pour les Plénières
- Proposer un cycle de conférences ouvertes à tous

Annexes

- Règlement intérieur voté le 29 avril 2021
- Délibération du Conseil communautaire